


Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 
ID : 062-216200436-20260521-D2026_44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 13/05/2026 Membres en exercices : 19 - Présents : 17 - Nombre de suffrages : 19

Présents : Mme BERIATI Karine, Mme BOUCHART Allison, Mme CLABAUX Annabelle, M. COUTURIER Stéphane, M. DEBYSER Patrick, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, Mme HALLER Jennifer, M. HONVAULT Stéphane, M. LASSALLE Éric, Mme LHASSEN Fabienne, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, M. NEE Sébastien, Mme STROBBE Marielle.

Excusés : M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. PEENAERT Antoine.

Procurations : M. LEFEBVRE a donné pouvoir à Mme DENIELE-VAMPOUILLE, M. PEENAERT a donné pouvoir à Mme DUVIVIER.

Secrétaire de séance : Mme Annabelle CLABAUX.

Objet : Travaux sur le terrain de foot – Présentation du projet et demande de subvention

Le terrain de football communal nécessite aujourd'hui des travaux de mise aux normes et de sécurité. Sont envisagées :

- La création d'un nouveau pare-ballon d'une hauteur de 8 mètres, afin de sécuriser la voie ferrée située à proximité immédiate du terrain, pour un montant de 11 000 € HT
- La rénovation et la mise en conformité de l'éclairage, avec le remplacement de 8 projecteurs par des équipements LED, pour un montant de 28 650 € HT.

Le coût total de l'opération s'élève ainsi à 39 650 € HT, pour lequel nous souhaitons solliciter une subvention FARDA du Département à hauteur de 20%, soit 7 930 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT	
Pare-ballon	11 000 €
Eclairage	28 650 €
TOTAL	39 650 €

RECETTES	
Département	7 930 €
Commune	31 720 €
TOTAL	39 650 €

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'approuver ce projet et son plan de financement**
- **D'autoriser le Maire à solliciter la subvention du Département**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande et à son attribution éventuelle (courriers, dossier, convention, avenants, etc.)**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE